

## PRECIS DU REGLEMENT INTERIEUR

### Le règlement intérieur s'applique dans le collège et aux abords du collège

#### Travail

- Le travail demandé doit être fait et présenté aux professeurs
- Tous les cours sont obligatoires. Les prises en charges (rendez-vous médicaux..) doivent être exceptionnelles et soumises à l'accord du chef d'établissement. Si elles sont trop nombreuses, elles seront refusées.
- En cas d'absence les cours doivent être obligatoirement rattrapés.
- Pour les élèves dispensés, la présence aux cours d'EPS est obligatoire

#### Respect des personnes (adultes et élèves)

- Le respect et la politesse sont mutuels et l'élève doit dire bonjour aux adultes.
- La tenue au collège doit être correcte et adaptée ; les jeans déchirés ou troués, les sacs à main, les claquettes ... sont interdits
- Les insultes et les gestes violents ne sont pas des jeux et sont interdits.

#### Circulation dans le collège

- Les déplacements dans les couloirs et escaliers doivent se faire dans le calme : pas de cris, de courses ou bousculade.
- Les toilettes ne sont accessibles que pendant les récréations et sur la pause méridienne.
- Tout élève arrivant en retard au collège doit passer par la vie scolaire et y déposer son carnet de liaison

#### Respect des locaux et du matériel

- Les locaux doivent rester propres : il est interdit d'y manger et les papiers doivent être jetés dans les poubelles.
- Toutes les dégradations sont facturées aux responsables (livres, mobilier...)

**L'ENT (codes donnés aux parents en septembre, doit être consulté régulièrement et sert en particulier à faire la demande de bourse et inscrire l'élève aux lycées (général ou professionnel)**

Signatures

Des responsables légaux

De l'élève :